

COURS D'ADAPTATION ET D'INTÉGRATION

Les cours sont obligatoires pour certains groupes d'étrangers nouvellement arrivés, qui ont obtenu le permis de séjour de longue durée ou permanent (carte biométrique) en République tchèque après le 01/01/2021. Vous êtes obligé de suivre le cours dans l'année suivant la réception de cette carte. Le non-respect peut entraîner une amende jusqu'à 10 000 CZK.

Répondez au quiz pour savoir si vous avez cette obligation. → Tournez la page!



QUOI?

Le cours d'adaptation et d'intégration est un séminaire éducatif de quatre heures sur la société tchèque, qui vous aidera à vous orienter dans le nouveau pays le plus vite possible et à vous familiariser avec vos droits et obligations fondamentaux.

COMMENT?

Il est nécessaire de s'inscrire en ligne sur le portail FRS du Ministère de l'Intérieur de République tchèque: www.frs.gov.cz/kurzy
Des frais de 1500 CZK sont payés lors de l'inscription en ligne. Les instructions d'inscription sont disponibles sur www.aik.icpraha.com.

OÙ?

Vous ne remplirez votre obligation qu'au cours officiel du Centre de soutien à l'intégration des étrangers: www.integracnicentra.cz.
À Prague c'est le Centre d'intégration de Prague (CIP).

Au CIP nous vous conseillerons gratuitement ou vous aiderons avec l'inscription

+420 253 253 984

aik@icpraha.com

Consultation personnelle: les jeudi (9:00-12:00, 13:00-16:00)

U Radnice 10/2, Praha 1 - Staré Město

www.aik.icpraha.com • www.vitejtevcr.cz

Êtes-vous également obligé de suivre ce cours ?



Êtes-vous également obligé de suivre le cours d'adaptation et d'intégration ? Répondez à ce quiz pour savoir si vous devriez le suivre.

